

**République Française**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**Arrondissement d'Arras**  
**Canton d'Avesnes-le-Comte**  
**Communauté de Communes du Sud-Artois**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Sailly-au-Bois  
Séance du 22/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent.  
Absents excusés : Mme MONKA Cathy qui donne procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Mme PINSON Julie qui donne procuration à M. ADAMCZYK Lucien, M. BAL Éric qui donne procuration à M. DUFOUR Benoît, M. CANIS Rémi qui donne procuration à M. LETHO DUCLOS Gérard.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 07
- Procurations : 04

Date de la convocation : 16/03/2024 - Date d'affichage : 16/03/2024

## **PROCES-VERBAL**

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **L'ordre du jour sera le suivant :**

- 1/ Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2023.
- 2/ Affectation des résultats 2023.
- 3/ Etat 1259 : Vote des taux Taxes Foncières Bâties et Non Bâties.
- 4/ Présentation et vote du Budget 2024 : taux fongilités des crédits - subventions aux associations - emprunts - provision pour les produits irrécouvrables - RAR 2023.
- 5/ Compte-rendu réunion SIVOM de Pas-en-Artois.
- 6/ Compte-rendu réunion SIESA.
- 7/ Compte-rendu réunion CCSA.
- 8/ Cimetière : 2ème affichage reprise des concessions.
- 9/ Validation prime pouvoir d'achat des agents communaux suite PV comité technique.
- 10/ Création poste d'ATSEM.
- 11/ Questions diverses.

## 1/ Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 :

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public et reprend l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé (N-1). Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'année 2023 établi par le comptable Monsieur VERHAEVERBEKE et qui se résume comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 151 253,65 €  
Recettes de Fonctionnement : 257 932,24 €  
Dépenses d'Investissement : 72 631,98 €  
Recettes d'Investissement : 183 770,85 €

### **Résultats de clôture**

Section d'Investissement : excédent 37 094,40 €  
Section de Fonctionnement : excédent 541 062,21 €  
Soit un total de 578 156,61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion.

**Le Compte administratif** - Il est dressé par le Maire, Mme MIKOLAJCZAK Georgette et sous la présidence de M. LETHO DUCLOS Gérard, il est procédé à la lecture des dépenses et des recettes de l'année 2023.

Dépenses de Fonctionnement : 151 253,65 €  
Recettes de Fonctionnement : 257 932,24 €  
Dépenses d'Investissement : 72 631,98 €  
Recettes d'Investissement : 183 770,85 €

### **Résultats de clôture**

Section d'Investissement : excédent 37 094,40 €  
Section de Fonctionnement : excédent 541 062,21 €  
Soit un total de 578 156,61 €

Après avoir constaté que le Compte Administratif était en parfaite adéquation avec le Compte de Gestion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte Administratif 2023 à l'unanimité des membres présents.

## 2/ Affectation des résultats 2023 :

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 et en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Compte tenu des Restes A Réaliser (RAR) 73 903 € et l'excédent d'Investissement de 37 094,40 €, il y a un déficit de 36 808,60 €, somme affectée au compte 1068.

En section de Fonctionnement, il ressort un excédent de 504 253,61 € qui sera reporté au compte 002.

Adoption de l'affectation des résultats à l'unanimité des membres présents.

## 3/ Etat 1259 - Vote des taux de Taxes Foncières Bâties et Non Bâties :

Madame le Maire informe les conseillers que l'état augmente les bases des taxes de 3,9 %, que le taux des taxes de Sailly-au-Bois est de 38,37 % pour le Foncier Bâti (TFB) et 40,96 % pour le Foncier Non Bâti (TFNB). Ce qui génère un produit de 101 967 €. Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur le taux des taxes. Après en avoir délibéré, les conseillers décident de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'exercice 2024 de même que la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux seront pour 2024 : TFB 38,37 % - TFNB 40,96 % - TH 17,29 %.

Adoption des taux à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 4/ Présentation et vote du Budget 2024 :

Les subventions et l'état des emprunts ont été votés lors de la dernière réunion. Il est prévu d'augmenter les comptes pour le salaire du personnel, les dépenses d'énergie et d'électricité.

En M57, il est prévu, conformément à l'article L 5217-10-6 d'autoriser le Maire à opérer des virements de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % en Fonctionnement et de 7,5 % en Investissement. Les conseillers donnent leur accord.

## Détail des Investissements 2024 -

Compte 1641 - Capital des Emprunts : 22 430 €

**Programme Eglise** - Réfection Toiture chœur et sacristie - Dépense totale 48 439,54 € TTC - Recettes 24 219,77 € de Subvention de la Région et 2 422 € de Fonds de concours de la CCSA.  
Réfection des fissures sous le clocher pour un montant de 4 250,40 € TTC.

**Programme Cimetière** - Somme inscrite 40 000 € pour la reprise des concessions abandonnées + 2 827,50 € de Dépense Etablissements DESSEIN, seconde partie.

**Programme Tondeuse** - Dépense de 7 360,76 € pour la transformation du mulching en ramassage.

**Programme remplacement de l'éclairage public en LED** - La décision avait été prise à la dernière réunion. Un nouveau devis incluant les crosses et les douilles qui doivent être changées. Le devis est de ce fait augmenté - Dépense totale 21 777,42 € - Recette 9 483,61 € en subventions.

**Programme rue Neuve** - Dépense pour le revêtement 20 881,20 € TTC.

**Remplacement de l'ordinateur du Secrétariat** - 2 000 € TTC

L'ordinateur actuel a été remplacé en 2019, il donne des signes de fatigue.

2 devis ont été demandés - ICEA 1 982,16 € - ITECH 1 436,20 €

Les conseillers retiennent le devis de ITECH Informatique.

### Le Budget 2024 est voté comme suit -

**Fonctionnement - Dépenses 442 847,79 €**

**Recettes 790 097,38 €**

**Investissement - Dépenses 244 093,60 € dont 73 093 € de RAR**

**Recettes 244 093,60 €**

### 5/ Compte-rendu réunion du SIVOM de Pas-en-Artois :

La réunion s'est tenue le lundi 27 mars. Nous constatons que le montant de la participation des Communes reste de 5,50 € par habitant soit 1 644,50 € à la charge de la Commune. Somme inscrite au budget.

Le projet du DOJO est inscrit au Budget 2024 du SIVOM. Les 80 % de subventions ayant été atteints mais il y aurait un problème dû à la zone inondable.

### 6/ Compte-rendu réunion du SIESA :

Monsieur LETHO DUCLOS fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le mercredi 13 mars. Le prix du m3 d'eau passe de 0,60 € à 0,70 €. Ce n'est pas au programme pour le moment mais à l'étude : la pose des compteurs d'eau connectés.

### 7/ Compte-rendu réunion CCSA :

Augmentation de la TEOM - elle était de 24,67 % et la Taxe GEMAPI (le produit attendu par la CCSA passe de 135 000 € à 270 000 €).

Le schéma cyclable qui prévoit une dépense de 37 000 000 € en 27 ans a eu bien du mal à être accepté lors de la dernière réunion communautaire. Un courrier de M. COTTEL nous indique que le délibéré a été renvoyé à l'étude de la commission du schéma directeur cyclable et fera l'objet d'une nouvelle phase d'étude et de réflexion.

Les autres taxes n'augmentent pas - IFER - TASCOM - CVAE - CFE

**SPANC** - Maintien redevance de 15 € par foyer - Diagnostic lors d'une vente 120 € - Contrôle conception et exécution 50 € et 100 € - Maintien des pénalités 300 € pour les particuliers n'ayant pas réalisé les travaux de mise en conformité de leur installation.

### **8/ Cimetière - 2ème affichage pour la reprise des concessions :**

Le deuxième affichage pour la reprise des concessions abandonnées est en cours. Une réunion est prévue le 11 avril avec les personnes ayant des remarques. Le deuxième procès-verbal aura lieu entre le 16 avril et le 16 mai. Ensuite une réunion de conseil en date du 7 juin décidera de la reprise des concessions. Le travail de reprise pourra commencer. Une somme de 40 000 € a été allouée au Budget. Il faudra trouver une entreprise pour ces futurs travaux.

### **9/ Validation de la Prime pouvoir d'achat des agents communaux suite PV Comité Technique CDG 62 :**

En décembre, nous avons décidé d'octroyer une prime de pouvoir d'achat aux agents communaux de 400 € pour un temps plein et au prorata du temps de travail pour les temps non complets. Un projet de délibération avait été pris et transmis au Comité Technique du CDG 62 pour validation. Celui-ci a émis un Avis Favorable. Le Conseil Municipal émet également un Avis Favorable à l'unanimité des membres présents et représentés. La prime sera versée en avril 2024.

### **10/ Création Poste d'ATSEM :**

Madame HEQUET travaille depuis 2005 comme ATSEM auprès de l'école maternelle. Elle a son diplôme mais est toujours rémunérée comme Agent Technique Territorial. Afin qu'elle intègre la catégorie ATSEM, il faut que l'on crée le poste. Ce qui ne changera pas son salaire mais sera important pour l'agent au moment de sa retraite.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de créer le poste d'ATSEM à compter du 1er mai 2024 et de reclasser Madame HEQUET dans ce grade.

### **11/ Questions diverses :**

a) **Plantation de l'ancienne décharge** - la Société de Chasse de Sailly demande s'il est possible de boiser l'ancienne décharge cadastrée ZM 014 d'une superficie de 5020 m<sup>2</sup> avec l'aide de la FDC 62 (Fédération Départementale de la Chasse). La réponse est OUI.

b) **SMAV** - Il propose d'organiser des séances d'information pour le public sur le compostage. La réponse est NON de même que pour le composteur communal.

c) **Déchets sauvages, vandalisme** - Madame le Maire informe les conseillers du dépôt de déchets d'isolation extérieure sur un Chemin de la Commune et d'un acte de vandalisme sur un hublot de la salle des fêtes. Des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie. On se demande si on ne devrait pas installer des caméras.

d) **Groupement de commandes proposé par la CCSA** - Avis défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine séance est prévue le 26 avril - On préparera le bureau de vote pour les élections Européennes du 9 juin.

Une autre séance le 7 juin - Obligatoire pour les travaux au Cimetière.